



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28 / 04 / 2025

Dossier complet le : 28 / 04 / 2025

N° d'enregistrement : 25-05-09

1 Intitulé du projet

Création d'une aire de plageage temporaire pour la flottille amphibie (FLOPHIB) au sein du port militaire de Toulon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SID Méditerranée

Raison sociale

SID Méditerranée

N° SIRET

1 3 0 0 0 1 9 0 2 0 0 3 3 2

Type de société (SA, SCI...)

Service central d'un ministère

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

RONDEAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

Pierre_Jean

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche	Création d'une aire de plageage pour le débarquement de la flottille amphibie. Projet soumis à déclaration IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet la création d'un nouveau site de plageage au profit de la flottille amphibie (FLOPHIB) au sein de la base navale de Toulon, en remplacement du site actuel localisé sur le terre-plein Milhaud 7.

Le nouveau site de plageage sera localisé au niveau de l'îlot de l'artillerie. Il sera constitué par deux emplacements de plageage :

- Plage n°1 : Longueur : 13 m ; Largeur : 30 m ; Angle pente : 5% ; Distance immergée et distance émergée : 3 m / 7 m,

- Plage n°2 : Longueur : 13 m ; Largeur : 12 m ; Angle pente : 5% ; Distance immergée et distance émergée : 3 m / 10 m.

Ces aires seront constituées par des graviers non traités de différentes granulométries. Ils seront raccordés à la route existante via une plateforme de raccordement de 300 m² avec la même structure que les rampes.

Des travaux de démolition de la dalle en béton au niveau du poste 810 seront nécessaires.

4.2 Objectifs du projet

Cette aire permet de débarquer et d'embarquer entre les engins amphibies et la terre, elle est indispensable pour la formation et l'entraînement du personnel de la Marine Nationale ainsi que de l'Armée de Terre. Il est nécessaire de relocaliser l'aire de plageage sur une zone de la base navale. Le projet permettra d'assurer la continuité de la formation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 2 mois, avec un démarrage prévu au mois d'août 2025.

Les travaux seront découpés selon les grandes phases suivantes :

- Phase préparatoire : installations de chantier, délimitation des accès et mise en place de la signalisation,
- Implantation du chantier,
- Démolition des dalles et des quais à la pelle hydraulique et au brise roche hydraulique depuis la terre,
- Tri des déchets et stockage : les matériaux seront triés à la pelle hydraulique (pince) depuis la terre et mise en dépôt (avec des camions bennes) avant évacuation,
- Terrassement, régalage et compactage du fond de forme : le fond de forme sera régalé à la pelle hydraulique (godet de terrassement) et au bulldozer. Il sera ensuite compacté au compacteur mixte. La profondeur des terrassements est de 0,62 m au minimum, 2,10 m au maximum et 1,71 m en moyenne,
- Mise en œuvre du géotextile (300 g/m²),
- Mise en œuvre de Grapiers Non Traités (GNT) et compactage,
- Finition et remise en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'aire de plageage permettra d'assurer la formation et l'entraînement du personnel de la Marine Nationale et de l'Armée de Terre.

Le projet permettra :

- De plager deux engins amphibies simultanément en sécurité,
- De débarquer et d'embarquer entre les engins amphibies et la terre, pour la formation « TECHPHIB1 » des chauffeurs de véhicules de l'Armée de Terre,
- Cette formation permet d'enseigner les techniques d'embarquement et de débarquement dans les engins amphibies dans le cadre de l'alerte Echelon National d'Urgence (ENU) amphibie,
- Cette formation est un prérequis indispensable aux opérations amphibies à partir des porte-hélicoptères amphibies (PHA),
- Elle est proposée 10 à 12 fois par an sur un créneau d'une semaine, permettant de former 550 membres du personnel annuellement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à déclaration IOTA au titre de la rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu : 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (D).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de rampes	2
Longueur des rampes	13 m
Largeur rampe n°1 / Largeur rampe n°2	30 m / 12 m
Angle des pentes	5%
Distance immergée et distance émergée rampe n°1 / rampe n°2	3 m et 7 m / 3 m et 10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Ilôt de l'artillerie : postes 226 Sud et 225 Nord

Localité : Toulon

Code postal : 8 3 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 5 5 ' 1 5 " E Lat. : 4 3 ° 0 7 ' 2 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 juillet 2012.
Zone militaire UM.

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 2 km de la zone du projet : - 930012491 - Mont Faron - ZNIEFF continentale de type 2, - 93M000069 - Du Mourillon à la pointe de Carqueiranne (herbier de Posidonies) - ZNIEFF marine de type 2.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site du projet ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à environ 2 km au Nord. Il s'agit du site terrestre Carrière Hourdan (FR38001114).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le site de projet se trouve à Toulon qui est une commune littorale au titre du Code de l'urbanisme.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel national de Port-Cros se situe à environ 5 km de la zone de projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département du Var est concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement 4 (PPBE-4) approuvé par arrêté du 10 juillet 2024. Il concerne les infrastructures de transport terrestre. Le site de projet ne se trouve pas dans une zone exposée au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de projet se trouve à proximité de sites patrimoniaux remarquables dans le secteur "Marine". Le plus proche se trouve à 150 m au Nord. Ces bâtiments sont nommés dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Toulon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Toulon dispose d'un plan d'exposition aux risques valant plan de prévention des risques, d'un PPRT n°1 lié à la présence de pyrotechnie à Toulon et d'un PPRT n°2 lié au parc d'hydrocarbures des Arènes de Toulon.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN : approuvé en date du 08/02/1989 et révisé le 20/12/2013 PPRT n°1 : prescrit le 01/03/2013 PPRT n°2 : approuvé par arrêté ministériel le 14 juin 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun ancien site industriel et activité de service (base de données CASIAS), sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), ou secteur d'information sur les sols (SIS) ne se situe au droit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les sites inscrits les plus proches sont les suivants : - 93183018 - Place d'Armes de Toulon, à 580 m à l'Est, - 93183008 - Plan d'eau de la darse vieille à Toulon, et abords, à 600 m à l'Est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche du site de projet est le suivant : - FR9301608 - Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières, à 2 km au Nord. En mer, le site Natura 2000 le plus proche est le site de la directive habitats FR9301610 Cap Sicié - Six Fours, situé à plus de 7 km de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le Mont Faron (93C83045), à 2 km au Nord.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet implique la démolition de dalles. Le volume de déblais est estimé à 1 270 m3 (terrain naturel, mélange terre/cailloux). Si leur qualité le permet, ils seront réutilisés sur site pour éviter leur déplacement. Dans le cas contraire, ils seront évacués par moyens terrestres vers une plateforme de traitement des déchets dans le Var. Des filières de recyclages seront préférentiellement choisies pour éviter une élimination et un stockage des matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de graviers et de graviers non traités de différentes granulométries. Le volume de remblais nécessaire au projet est estimé à 831 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site de projet est entièrement artificialisé à terre, aucun enjeu n'est présagé. Les principaux impacts sur le milieu marin auront lieu lors de la phase de travaux avec la démolition des dalles en béton, des quais existants. Ces phases pourront engendrer temporairement la dispersion de particules fines en mer. Des mesures seront mises en place afin de limiter au maximum cet impact avec notamment un filet anti-MES autour de la zone de travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'aura aucun impact sur un site Natura 2000. Le site le plus proche se trouve à 2 km au Nord.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés sur un ouvrage maritime existant, l'îlot de l'artillerie, sur emprise militaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se situe hors zones réglementées des PPRT de la commune de Toulon. Aucune ICPE ne se situe dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate (îlot de l'Artillerie). Les ICPE les plus proches sont une chaufferie de 1,8 MW (A) (ESID) située au Nord du quai de la Ligurienne, une chaufferie de 1,5 MW (D) (Naval G.) située à 150 m au Nord de l'îlot de l'Artillerie ainsi qu'une zone de stockage de fluides (D) (Naval G.) et une zone dédiée au travail mécanique des métaux et alliage (D) (2560 et 2565) sur le quai Dupuy de Lôme.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'aléa submersion marine n'a pas été défini sur l'aire d'étude (site militaire) dans le porter à connaissance pour la prévention de ce risque. Il est toutefois en dehors des surfaces inondables par submersion identifiées dans le TRI de Toulon. Le site de projet se trouve en zone de sismicité faible (niveau 2). Il n'est pas concerné par le risque de mouvements de terrains ou d'inondation. Le retrait gonflement des argiles est modéré dans cette zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les zones de baignade les plus proches sont situées à environ 2 km du site de projet, à l'extérieur de la petite rade. Elles présentent une qualité sanitaire excellente. Pour les travaux en contact avec le milieu marin, un rideau anti-MES et un suivi de la turbidité seront mis en place.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	De par sa localisation au sein de la BNT, l'emprise projet peut être exposée à des risques sanitaires ponctuel. Toutefois, ni activité spécifique ni interaction directe avec les ICPE ne sont envisagées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, les principales nuisances pour les riverains seront occasionnées par la circulation des véhicules en dehors de la base navale de Toulon pour l'approvisionnement et l'évacuation des matériaux. Des règles de circulation seront mise en place afin de limiter l'incidence sur la circulation routière. La durée des travaux est limitée (2 mois). En phase exploitation, le projet n'engendre aucun déplacement supplémentaire à l'échelle de la BNT (continuité de la formation de la FLOPHIB).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la phase travaux, les engins de chantier sont susceptibles d'engendrer du bruit (notamment BRH et pelle pour le terrassement). Les travaux auront toutefois une durée limitée (2 mois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La rade de Toulon est un espace exposé aux émissions sonores générées par les activités, équipements et bâtiments de la Marine Nationale.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site de projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase de travaux, les engins de chantier sont susceptibles d'engendrer des vibrations, notamment lors des phases de démolition et terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	A noter que la rade de Toulon est un espace exposé aux vibrations générées par les activités, équipements et bâtiments de la Marine Nationale.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier pourra engendrer des émissions lumineuses, en particulier s'il est actif pendant les périodes de faible luminosité. En phase exploitation, pas d'émissions supplémentaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Selon le plan des réseaux, des lampadaires sont présents sur l'aire d'étude. Le projet est donc concerné par des émissions lumineuses liées à l'éclairage de la base navale.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'utilisation des engins de chantier lors de la phase de travaux va engendrer des émissions de CO2. La durée des travaux est toutefois limitée. Les phases de démolition et terrassement pourront engendrer temporairement des particules fines dans l'air (poussière de béton, plâtre etc.). En phase exploitation, le projet n'engendre pas de rejets dans l'air supplémentaires puisque les activités en lien avec l'usage des plages sont déjà existantes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase travaux, potentielles pollutions accidentelles. Des kits anti-pollution seront placés sur le chantier. En phase exploitation, aucun rejet liquide ne sera engendré.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les éventuelles pollutions accidentelles peuvent impacter le milieu marin à proximité. Toutefois, le caractère ponctuel des travaux ainsi que la localisation au sein de la darse limitent ces incidences.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne générera pas d'effluents en phase travaux et exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets issus de la déconstruction comprennent des dalles, blocs de béton (déchets inertes) et les métaux (déchets non dangereux) pour un volume de 110 m3. Une zone de tri des déchets sera mise en place pendant la phase travaux. Les déblais (1 270 m3) seront également traités comme des déchets si leur réutilisation sur site n'est pas envisageable. Selon les secteurs, les terres excavées ont un niveau de pollution impliquant une gestion en tant que déchets non dangereux, à évacuer dans des filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone déjà marquée par l'activité militaire. Les sites inscrits les plus proches comme la Place d'Armes de Toulon et le Plan d'eau de la darse vieille à Toulon se situent à plus de 580 m à l'Est. Le projet dans sa phase de travaux et d'exploitation étant très localisé et peu visible, ces sites ne seront pas impactés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Actuellement, le projet de réalisation de trois postes de stationnement au quai Ouest est en cours au sein de la darse Missiessy, dans le cadre du projet global « accueil et soutien barracuda » sur la base navale de Toulon (fin des travaux prévus en 2019). A noter que ce projet intègre également des mesures d'atténuation des impacts. La localisation des deux projets (dans deux rades différentes), l'absence d'enjeu, limite les effets cumulés.

De plus, ces deux projets étant sous la même MOA, la coordination entre les deux chantiers pourra être facilitée et ainsi minimiser les incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences sur l'environnement seront détaillées dans le dossier loi sur l'eau.

Le projet a toutefois fait l'objet d'un diagnostic environnemental initial des sols, réalisés par ERG en 2024. Ce diagnostic met en évidence la présence d'un enrichissement en éléments de Traces Métalliques sur l'ensemble des sondages, avec de fortes anomalies sur le Cuivre, le Plomb et le Zinc. Les teneurs en HCT et HAP sont toutes inférieures aux seuils de l'arrêté du 12/12/2014 pour l'acceptation en ISDI, à l'exception d'un échantillon. Des dépassements des seuils de l'arrêté du 12/12/2014 ont été remarqués sur 8 des 15 échantillons concernant la fraction soluble, les chlorures, les sulfates, les fluorures et le Molybdène.

Selon les secteurs, les terres excavées seront évacuées dans les filières adéquates, d'après les prescriptions fournies par le bureau d'étude qui a réalisé le diagnostic des sols.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principaux impacts du projet auront lieu lors de la phase de travaux. Les mesures suivantes seront mises en place pendant l'entièreté de la phase de travaux :

- MR1 - Maintien en état et propreté du chantier,
- MR2 - Précaution de sécurité : Suivi météorologique, délimitation de la zone du chantier, travaux de démolition réalisés entre 7h et 20h hors dimanche et jours fériés,
- MR3 - Protection contre les matières en suspension (MES) : Afin de s'assurer de l'absence de propagation de particules fines dans le milieu marin, un rideau anti-MES sera mis en place, couplé à un suivi de la turbidité pendant toute la durée des travaux,
- MR5 - Réduction du risque de pollution : Afin d'éviter tout déversement dans le milieu, la zone de travaux sera nettoyée quotidiennement et l'ensemble des installations à risque sera placé sur zone étanche. En cas de pollution accidentelle, plusieurs kits antipollution seront tenus à disposition pour intervention immédiate,
- MR6 - Gestion des déchets : Un plan de gestion des déchets sera mis en place afin d'organiser l'évacuation et la traçabilité des déchets issus du chantier. Les produits de démolition seront réutilisés, dans la mesure du possible,
- MR7 - Plan de circulation : Afin de limiter l'impact sur le trafic routier, des règles de circulation seront mises en place pour l'acheminement des matériaux et les engins emprunteront une unique route,
- MR8 - Remise en état du site après chantier : Le site du projet sera entièrement nettoyé et remis en état à la fin des travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux seront réalisés dans l'emprise de la zone militaire sur un terre-plein existant et entièrement artificialisé. La nature de l'aire d'étude ne laisse pas présager la présence d'enjeux relatif au milieu naturel . Les principales incidences potentielles sont liées à la réalisation des travaux qui sont temporaires (2 mois). Le projet n'engendrera pas d'impacts supplémentaires lors de son utilisation. Le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre des IOTA, dans lequel l'ensemble des enjeux potentiels relatifs aux milieux aquatiques et terrestres et les modalités de réalisation du projet seront traités de façon précise. Une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom _____

Prénom L'ingénieur général de 2^{ème} classe Pierre-Jean Rondeau
Directeur

Qualité du signataire _____

À TOULON

Fait le 15/04/2025



Signature du (des) demandeur(s)